

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren  
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 4 JUIN 2018

OBJET / GAIA

**Transports scolaires  
2018/2019-2019/2020  
: désignation du  
prestataire**

-----  
**DATE DE CONVOCATION :**  
**DEIALDIAREN DATA :**  
28 mai 2018  
-----

Nombre de conseillers en  
Exercice / ordezkarien kopuru  
orokorra : 29

Nombre de présents /  
hor zirenak: 23

Nombre de votants /  
bozkatu dutenak : 28

L'an deux mille dix-huit, le quatre juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame **Bernadette JOUGLEUX**, maire.

Etaient présents / Hor zirenak : Mme Bernadette Jougleux, Maire, M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, adjoints, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othateguy, M. Peio Etchelecu, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, M. Camille Jenvrin, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Anne-Marie Pontacq, adjointe, M. Vincent Bru, M. Vincent Goytino, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Roger Barbier, conseillers municipaux.

Procurateur / Ahalordea : Mme Anne-Marie Pontacq à Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Bru à Madame Bernadette Jougleux, M. Vincent Goytino à M. Jean-Noël Magis, M. Jean-Jacques Lassus à M. Didier Irastorza, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Yolande Huguenard, M. Roger Barbier à Mme Eliane Noblia.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

Par délibération en date du 25 mai 2015, le Département des Pyrénées-Atlantiques, Autorité Organisatrice de Premier Rang (AO1) a donné délégation à la Commune de Cambo-Les-Bains d'exercer la compétence de transport scolaire en qualité d'« Autorité Organisatrice de Second Rang (AO2) pour un an renouvelable un an supplémentaire soit jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017.

Le Conseil municipal du 19 juin 2017 a validé la proposition de la Région Nouvelle Aquitaine et du Département des Pyrénées Atlantiques de maintenir le service de transport scolaire délégué en AO2 à la Commune de Cambo-les-Bains pour 2017-2018.

S'agissant des transports scolaires, en vertu des dispositions particulières de l'article L. 3111-9 du code des transports, la Région peut déléguer tout ou partie de sa compétence au Département ou à des communes, des EPCI, des syndicats mixtes, des établissements d'enseignement ou des associations de parents d'élèves et des associations familiales. Par courrier électronique en date du 25 janvier 2018, la Commune a été informée que le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour - SMPBA, était devenu Autorité Organisatrice des Mobilités Durables de Rang 1, pour l'organisation des services de transports scolaires dès la rentrée de septembre 2018.

Par délibération en date du 12 mars 2018, le Conseil municipal a :

- approuvé le maintien de la compétence de délégation en AO2, pour les deux périodes scolaires à venir : 2018-2019 et 2019-2020
- autorisé Madame le maire à signer une convention avec le Syndicat des Mobilités Pays Basque - Adour
- autorisé Madame le Maire à assurer le service de transport scolaire délégué en AO2 sous les deux modes actuels :
  - o par l'AO2 elle-même, dans le cadre d'une régie directe,
  - o par la signature d'un marché de prestations de service de transports scolaires

A cet effet, la Commune a lancé un marché public de prestations de transport scolaire délégué en AO2 au titre des années scolaires 2018-2019 et 2019-2020 sous la compétence du Syndicat des Mobilités Pays Basque, Autorité Organisatrice de Rang 1 - AO1.

Le 20 avril 2018, un marché public a été lancé selon une procédure adaptée pour les deux circuits intérieurs ci-dessous :

- o Circuit intérieur de Cambo-Les-Bains
- o Circuit ASSANTZABORDA

avec une offre à remettre au plus le mercredi 23 mai 2018 à 12 h 00.

La Commission MAPA s'est réunie le jeudi 23 mai 2018 à 14 h 30 pour procéder à l'ouverture des plis.

Le dossier a été soumis à examen pour approbation auprès du Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour, à leur demande.

Le rapport d'analyse offres a été présenté à commission MAPA lors de la réunion du jeudi 31 mai 2018.

A l'issue de celle-ci, il est proposé d'attribuer le marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection énoncés dans le règlement de consultation soit la société AUTOCARS MIRAL pour un montant HT de 97 480 €.

Après en avoir largement délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, Mme Lespade ne prenant pas part au vote :

- Désigne la société AUTOCARS MIRAL titulaire du marché pour un montant HT de 97 480 €
- Autorise Madame le Maire à signer le marché avec cette société et toutes les pièces afférentes à cette prestation.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



**Bernadette JOUGLEUX**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 06/06/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 06/06/2018